

**CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À L'APPROBATION
DU CONSEIL À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE**

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**29 MARS 2021
18 H 40**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 29 mars 2021, à 18 h 40 par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques*
et greffier

En raison de la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture du projet de résolution :

RÈGLEMENTS

A-2021-13 Règlement 933 décrétant la fermeture d'une partie désaffectée du chemin des Artisans

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 933 décrétant la fermeture d'une partie désaffectée du chemin des Artisans.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-14 Règlement 908-2 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 435 000 \$

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 908-2 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de

435 000 \$

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-153 Acquisition de jeux de sable – Parc des Ancêtres

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 10 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat d'acquisition et d'installation de trois mini-excavatrices au parc des Ancêtres à Techsport pour un montant de 11 468.76 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3501

ADOPTÉE.

2021-154 Démolition, déconstruction et décontamination des bâtiments – Chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la démolition, déconstruction et décontamination des bâtiments au 3886 et 3910, chemin de la Baronnie;

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction générale, bureau de projets, en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la démolition, déconstruction et décontamination des deux immeubles situés au 3886 et 3910 chemin de la Baronnie à l'entreprise Choc Démolition inc. au montant de 69 410.64 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par transfert budgétaire et imputé de la façon suivante :

- 41 257.86 \$ taxes incluses pour la propriété du 3886 chemin de la Baronnie;
- 28 152.78 \$ taxes incluses pour la propriété du 3910 chemin de la Baronnie.

Certificat du trésorier numéro 3524

ADOPTÉE.

2021-155 Démolition, déconstruction et décontamination des bâtiments – Centre-ville

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la démolition, déconstruction et décontamination des bâtiments au 2089 et 2145-2163, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction générale, bureau de projets, en date du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Choc Démolition inc. pour la démolition, déconstruction et décontamination des trois immeubles situés au 2089, 2145-2155 et 2167-2163 route Marie-Victorin au montant de 157 549.32 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par règlement d'emprunt de la façon suivante :

- 40 123.40 \$ taxes incluses pour l'immeuble situé au 2089 route Marie-Victorin au règlement 901;
- 62 477.42 \$ taxes incluses pour l'immeuble situé au 2145-2155 route Marie-Victorin au règlement 901;
- 54 948.51 \$ taxes incluses pour l'immeuble situé au 2157-2163 route Marie-Victorin au règlement 886.

Certificat du trésorier numéro 3523

ADOPTÉE.

2021-156 Acquisition d'un coussin gonflable géant

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat pour l'acquisition d'un coussin gonflable géant mesurant 106 x 36 pieds à la compagnie Jeux 1000 pattes au montant de 59 258.12 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3527

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-157 Acte de vente – Lots 209-2 et 1136
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre M. Alain Hébert et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-158 Addenda à la promesse de vente d'immeubles – L. TECH BIO INC.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à la promesse de vente d'immeubles à intervenir entre L. Tech bio inc. et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-159 Embauche – Conseillère aux communications et aux stratégies
numériques
Service des communications**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Madame Élise Magnan Bélanger au poste de Conseillère aux communications et aux stratégies numériques, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 12 avril 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 18 h 43.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA